

Financement des programmes établis

annoncé il y a un an seulement, le plafonnement à 6 et 5 p. 100 de l'augmentation de la contribution fédérale à l'enseignement postsecondaire. En fait d'hypocrisie, on peut difficilement faire mieux.

Venant d'une région où le taux de chômage officiel s'établit à 19.2 p. 100, mais dont un tiers de la population, en réalité, est sans emploi, car le taux de chômage officiel ne tient pas compte de tous ceux qui ont cessé de chercher un emploi faute de débouchés, je m'oppose catégoriquement à ce projet de loi.

J'ai été ministre d'un cabinet provincial de 1966 à 1976, outre trois ou quatre années passées dans l'opposition face à un autre gouvernement libéral malveillant et décadent que nous avons fait disparaître en 1971, et je peux vous dire que le présent gouvernement libéral au niveau fédéral, qui est à la fois malveillant et insensible aux besoins des gens, subira le même sort en 1984-1985. Durant cette époque, j'ai participé à une série de négociations fédérales-provinciales, monsieur le Président, d'abord en qualité de ministre du gouvernement libéral à Terre-Neuve. Puis, après ma conversion, après être revenu sur le droit chemin, en qualité de ministre du gouvernement provincial conservateur de 1971 à 1976. Jamais au cours de toute cette période, monsieur le Président, les relations fédérales-provinciales ne se sont autant détériorées qu'aujourd'hui. Je me rappelle l'époque où les ministres provinciaux pouvaient traiter avec des ministres fédéraux à peu près convenables et raisonnables. Je me rappelle avoir eu affaire à John Turner, par exemple. C'était un ministre fédéral des Finances avec qui on pouvait négocier, qui pouvait écouter des instances rationnelles et raisonnables, et modifier la politique fédérale quand cela s'avérait nécessaire. C'est ainsi qu'il a modifié la formule de péréquation fiscale après que je lui eu signalé les injustices qu'elle entraînait pour les projets hydro-électriques à Terre-Neuve et au Labrador. Il l'a fait pour remédier à ces injustices. Mais ce genre d'homme est depuis longtemps disparu.

● (1200)

Mme Jewett: Turner comme chef!

M. Crosbie: Les députés d'en face s'en trouveraient certainement mieux avec John Turner à leur tête au lieu de la bande d'ignobles qui les dirigent à l'heure actuelle. Cela ne fait aucun doute.

M. Fisher: Joindrez-vous nos rangs si nous changeons de chef, John?

M. Crosbie: Si M. Turner est le moins du monde intelligent, c'est lui qui se joindra à notre parti. Il ne tentera pas de se faire élire à la direction du parti purulent qui représente maintenant les libéraux au Canada.

Il n'y a pas eu de véritables relations fédérales-provinciales depuis quatre ou cinq ans, monsieur le Président. C'est la guerre entre le gouvernement fédéral et les dix provinces du Canada. Nous avons un premier ministre (M. Trudeau) qui se montre autoritaire au Canada, dans ses relations avec ses propres compatriotes. Le premier ministre est intransigeant quand il s'agit de traiter avec les 10 autres gouvernements canadiens, il est agressif et belligérant, il leur déclare la guerre et les attaque férocement. Il n'y a pas d'insulte qu'il ne leur adresse. Ce n'est que lorsqu'il s'agit de traiter avec nos ennemis de l'extérieur qu'il devient eunuque, pacifiste au suprême degré, mais seulement à l'extérieur du pays. Au Canada, il est agressif et il

a déclaré la guerre aux provinces, comme en témoigne le projet de loi à l'étude.

J'ai un autre cas d'hypocrisie à signaler, monsieur le Président. Dans un autre article paru aujourd'hui dans les journaux, les distillateurs dénoncent les répercussions qu'a eues sur leur industrie la fiscalité perverse du gouvernement. L'indexation des taxes d'accise imposée il y a deux ans, en septembre 1981, a fait augmenter de 45 p. 100 le prix de détail des spiritueux. Le gouvernement, qui applique maintenant la règle des 6 et 5 p. 100 à l'enseignement postsecondaire, a haussé l'automne dernier de 13 à 15 p. 100 les taxes sur les vins et les spiritueux. Il n'y a pas de règle des 6 et 5 p. 100 qui tienne quand il s'agit de percevoir des taxes des Canadiens. Des milliers de travailleurs des distilleries ont perdu leur emploi par suite de la hausse des taxes d'accise.

On nous assure qu'il faut appliquer cette fameuse règle des 6 et 5 p. 100 à l'enseignement postsecondaire. Qui s'en trouve le plus durement frappé? A qui cette mesure porte-t-elle le coup le plus brutal? Aux provinces de l'Atlantique et à Terre-Neuve en particulier, à celles qui sont sans moyens. Or, c'est le cas des quatre provinces de l'Atlantique. Les voilà frappées bien durement juste au moment où elles ont besoin de l'aide financière fédérale, et même davantage, pour remettre sur les rails leur système d'enseignement postsecondaire. Juste au moment où l'acuité du chômage chez les jeunes et dans la population active en général est exceptionnelle, voilà que le gouvernement actuel rogne sur les montants qu'elles devaient recevoir, en faisant croire qu'il doit appliquer la règle des 6 et 5 p. 100 à des ententes qu'il avait conclues avec les gouvernements provinciaux en 1977. Le gouvernement a rompu ses engagements en nous demandant d'adopter ce projet de loi.

Quelles seront ses conséquences pour Terre-Neuve? Au cours de l'exercice qui se termine maintenant, Terre-Neuve recevra 2.7 millions de dollars de moins que prévu pour l'enseignement postsecondaire. Et pour 1984-1985, alors qu'il lui faudrait multiplier ses services en matière d'enseignement et de formation des jeunes, Terre-Neuve recevra 6.1 millions de dollars de moins en subventions. Cette province qui se débat déjà dans les difficultés, qui voit son déficit courant se creuser, qui a la plus forte dette par habitant de tout le Canada, ne pourra pas compter sur l'aide du gouvernement fédéral. Il la réduira aux dernières extrémités s'il peut le faire.

On constate qu'avec les changements qui seront apportés cette année aux subventions à l'enseignement postsecondaire, l'Ontario perdra 41 millions de dollars. D'aucuns prétendent que cette province peut se le permettre, quoique cela soit un argument fallacieux, mais elle est certes en bien meilleure position pour résister à ce genre de coups bas. Cette année, elle obtiendra en tout 118 millions de dollars. Et cela après que le ministre des Finances (M. Lalonde), qui était à l'époque ministre de la Santé, eut inventé la nouvelle formule il y a cinq ans et qu'il ait convaincu les provinces de l'accepter en leur demandant de signer des accords avec le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral, l'auteur de cette formule, qui a fini par être acceptée et qui a eu force de loi par la suite, est celui même qui la dénonce. J'ai donc l'intention de voter contre ce projet de loi et je voudrais bien avoir plus d'une voix pour condamner cette trahison sournoise des provinces et du peuple.

La présidence m'a rappelé qu'il ne me restait qu'une minute. Mais avant de terminer, je voudrais rappeler ce que le Conseil économique du Canada, un organisme fédéral qui n'a pas de